Liste représentative



Original: anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session Nairobi, Kenya novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00397 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

République tchèque

B. Nom de l'élément

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).

Les défilés de porte-à-porte et masques des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.

Vesnické masopustní obchůzky a masky na Hlinecku

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

L'élément (masopustní obchůzky a masky – défilés de porte-à-porte et masques des Jours gras) est également appelé : maškara, vostatky, ostatky, staročeská maškara, staročeský masopust.

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

Résidents permanents des villages de Hamry, Studnice, Vortová, et de Blatno, banlieue de la ville de Hlinsko.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

La ville de Hlinsko et la zone environnante sont désignées sous le nom de Hlinecko. Hlinecko est située dans le sud de la Bohême orientale, à la frontière de la région historique de Moravie. En termes de culture populaire, elle appartient à la zone ethnographique de České Horácko (c.-à-d. la partie bohémienne du plateau tchéco-morave) et en termes géographiques et administratifs, elle appartient à la région de Pardubice. La partie nord de Hlinecko s'étend dans les Železné hory (monts de fer) qui sont reboisés et représentent une zone naturelle protégée. La partie sud de Hlinecko s'étend sur les hauteurs de Žďárské vrchy, un autre paysage protégé. Le territoire est caractérisé par le relief varié d'un paysage de collines, voire même par endroit de montagnes, recouvertes de vastes forêts de conifères et d'espèces mélangées. La ville de Hlinsko (population 10 000) est le centre historique et naturel de la région. Les défilés de porte-à-porte des Jours gras ont lieu régulièrement sous une forme quasiment immuable dans plusieurs villages proches de la ville (Hamry, Studnice et Vortová) et aussi à Blatno, la banlieue de Hlinsko.

Les défilés de porte-à-porte des Jours gras ont été affectés par la situation sociale et historique. Par exemple, comme cela est décrit dans les documents d'archives, l'Église catholique interdisait toute réjouissance futile les Jours gras aux XVIIIe et XIXe siècles; pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945) ces genres de divertissements étaient également prohibés et, de même, sous le régime socialiste, surtout dans les années 1950, ils étaient loin d'être admis. Cela a affecté la tradition des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les ¾ des villages de la région de Hlinecko. Dans les autres régions de la République tchèque les défilés de porte-à-porte des Jours gras ont été préservés sous une forme modifiée ou transformée, ou avec moins d'authenticité, ou elles ont été totalement oubliées.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

Les défilés de porte-à-porte et les masques des Jours gras représentent les domaines identifiés aux articles suivants de la Convention :

- 2.2. (c) les visages masqués et les défilés de porte-à-porte dans les villages lors des Jours gras, font partie des cérémonies annuelles traditionnelles les plus remarquables ;
- 2.2. (d) les actions des masques sont associées à l'assurance de la fécondité par la magie ; elles traduisent la pensée (initiale) de la communauté paysanne sur la manière d'assurer la prospérité de la ferme et la santé de la famille ;
- 2.2. (a) les actions des praticiens comprennent les expressions orales (exclamations traditionnelles, discours, etc.);
- 2.2. (e) les habitants des villages concernés sauvegardent le savoir-faire de la fabrication des costumes et des masques traditionnels.

D. Bref résumé de l'élément

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

Les défilés des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko représentent une partie des usages calendaires populaires qui ont été préservés jusqu'à présent et les communautés locales les pratiquent spontanément. Ces usages dont le cours reste inchangé, ont lieu à la fin de l'hiver, pour les Jours gras – la période à la fin de la saison du carnaval qu'on appelle Masopust en tchèque. Les hommes et les garçons du village, portant des masques traditionnels, font du porte-à-porte tout autour du village, accompagnés d'une fanfare. Le défilé s'arrête à chaque maison et quatre hommes portant les masques, qui sont rigoureusement prescrits par la tradition, exécutent une danse rituelle avec la permission du maître de maison. La danse est destinée à assurer une bonne récolte et la prospérité de la famille. Les porteurs de masques reçoivent des cadeaux et collectent de l'argent. La procession fait le tour du village toute la journée sans rater une seule maison. Chaque masque a son aspect et sa fonction spécifiques, déterminés par la tradition. Un rituel de « mise à mort de la jument » se déroule à la fin de l'événement dans un lieu que tout le monde connaît à l'avance. La cérémonie est suivie d'une soirée dansante pour dire au revoir à la saison du carnaval. C'est la dernière occasion de danser avant le Carême.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,

les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,

tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément.

les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoirfaire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;

que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;

qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » :

qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et

qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

L'élément apparaît comme une partie naturelle de la tradition coutumière dans 7 villages sur un nombre total de 28 villages aux alentours de la ville de Hlinsko. Il est pratiqué tous les ans dans quatre communautés : Hamry (population 254), Studnice (population 460), Vortová (population 247) et Blatno qui fait partie de la ville de Hlinsko (Hlinsko compte en tout 10 000 habitants et Blatno, 560). Il se déroule toujours de façon spontanée. Il est organisé et exécuté par et pour les habitants des villages concernés. Les défilés des Jours gras ont lieu un jour dans l'année. Dans le reste des communautés qui entourent Hlinsko, l'intensité et la fréquence avec laquelle se pratique cette coutume varient en fonction, notamment, de la structure et de l'âge des personnes qui vivent sur place.

Dans les villages de Hamry, Studnice et Vortová, ainsi qu'à Blatno, banlieue de la ville de Hlinsko, la plupart des gens participent spontanément aux défilés de porte-à-porte des Jours gras. Les jeunes gens et les enfants observent ce qui se passe et aident aux préparatifs, autant qu'ils le peuvent ; ils assimilent ainsi les règles de cette coutume de façon simple et naturelle. Les autorités locales et le Conseil municipal de Hlinsko, conjointement avec les brigades de pompiers volontaires, assument une partie des obligations sur le plan de l'organisation.

L'événement doit être préparé convenablement : il faut assurer la fanfare, préparer les cadeaux et, en particulier, préparer les masques. Dans la matinée du (actuellement) dernier samedi ou dimanche de la saison du carnaval, les masques se rassemblent en un lieu donné, forment un cortège et vont demander au maire la permission de faire le tour du village. Après cela, avec la permission du maire, ils vont de porte en porte, exécutent des danses cérémoniales pour les habitants de chaque maison et échangent des paroles et des gestes avec les spectateurs. À chaque maison ils reçoivent les cadeaux d'usage et une petite somme d'argent, selon les coutumes et les traditions locales. Le contrôle public de cette recette est assuré par le fait que le

paiement dépend du nombre de morceaux de musique que joue l'orchestre devant une maison donnée. L'orchestre est formé en général de joueurs de clarinette, trompette (fluegelhorn), trombone et d'un tambour ou d'une batterie.

Un rituel de « mise à mort de la Jument » se tient à la fin de l'événement dans un lieu connu de tous à l'avance. La jument est condamnée pour ses péchés présumés. L'un des masques, en général l'Équarisseur, lit la sentence qui frappe la jument et son testament. Le document contient des références humoristiques aux divers événements survenus dans le village ou dans la société au sens large. À la fin la jument doit s'agenouiller et la sentence est exécutée : l'Équarisseur frappe d'un coup sec le chapeau qui recouvre la tête de la jument, ce qui tue la bête. Elle s'écroule à terre et reste inerte pendant un moment. Les autres masques encerclent la jument et avancent lentement le long du cercle au son d'une musique mélancolique. Quand le chant est terminé, l'Équarisseur approche la jument, lui donne une gorgée d'alcool, la jument sursaute et revient à la vie. Suit alors un tourbillon de masques. Les masques commencent à danser et à gambader autour des spectateurs. Telle est l'essence et la mission des défilés des Jours gras: symboliser la mort (l'hiver) et l'éveil de la vie nouvelle (le printemps). Une soirée dansante a lieu, où tous les habitants du village disent au revoir aux réjouissances des Jours gras.

Les défilés des Jours gras dans le village, qui sont pratiquées selon la tradition, représentent un lien significatif entre les gens du village et l'histoire de leur communauté. Elles renforcent leur engagement à préserver leur patrimoine collectif et à le transmettre à la génération suivante. C'est, par exemple, la raison pour laquelle les parents confectionnent pour leurs enfants d'authentiques copies de leurs masques. Ils leur enseignent les rudiments des rôles des masques. Au cours du défilé habituelle de porte-à-porte, on peut également voir des petits garçons vêtus de costumes et portant des masques (Blatno, Hamry, Vortová), et dans un des villages (Studnice) des enfants masqués défilent tout autour du village une semaine avant la procession habituelle des Jours gras.

Chaque masque conserve son apparence et ses fonctions déterminées depuis des décennies. Dans les villages de Hamry, Studnice et Vortová, seuls les hommes portent un masque. Cette règle s'explique du fait que les hommes sont porteurs de la fertilité masculine, ce que les masques sont supposés apporter. Les femmes aident à préparer les masques. Au moment du défilé de porte-à-porte, elles offrent des cadeaux aux participants. Toutefois, elles jouent aussi un autre rôle important qui sous-tend le sens initial de l'événement : les masques roulent par terre sous le regard des femmes pour s'assurer que la Terre et les femmes sont fécondes.

Les masques sont divisés en deux groupes : rouge et noir. Ceux du groupe rouge ne sont portés que par les hommes célibataires (les garçons). Autrefois cet usage était associé à l'admission des jeunes garçons au sein de la communauté des adultes du village (certainement le vestige d'anciens rituels d'initiation). Le nombre de masques rouges est fixe. Il doit y en avoir six : l'Homme moucheté, l'Épouse et les quatre masques appelés les Turcs. Les hommes mariés portent les masques noirs. Leur nombre n'est pas fixe ; il dépend du nombre d'hommes dans le village qui préparent leurs masques. La tâche principale de ces masques est de garder le contact avec le spectateur. Ils comprennent l'Homme de paille, la Jument, l'Équarisseur, le Colporteur et le Ramoneur.

Ce qui différencie les défilés des Jours gras de Hlinecko par rapport aux coutumes populaires semblables dans d'autres régions du pays, c'est le cours de l'événement et, en particulier, le nombre régulier, le concept, l'apparence et les fonctions des masques. C'est pourquoi les citoyens des villages susmentionnés de la région de Hlinecko reconnaissent leurs défilés des Jours gras et leurs masques comme un élément de leur patrimoine culturel transmis de génération en génération. Leurs défilés de porte-à-porte jouent un rôle très important pour maintenir la cohésion au sein de la communauté villageoise, en le distinguant des autres villages et en renforçant la conscience de son identité locale et culturelle.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

L'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité contribuerait à la protection de cet élément en attirant davantage l'attention des institutions concernées à son égard pour traiter les facteurs critiques. L'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et la mise en œuvre de mesures de sauvegarde stimuleraient les actions systématiques des institutions spécialisées. De plus, l'inscription sur ladite Liste représentative, conjuguée avec celle qui figure déjà sur la Liste nationale des valeurs immatérielles de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque, garantira aussi que l'état et le développement de l'élément proposé seront contrôlés par les institutions spécialisées de manière encore plus cohérente, plus régulière et approfondie, et que les mesures de sauvegarde seront prises et mises en œuvre sous la supervision du Conseil national pour la culture populaire traditionnelle.

Comme on le sait en République tchèque d'après la situation qui ressort autour de l'inscription des biens matériels sur la Liste du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972), l'inscription à la fois sur la Liste nationale des valeurs immatérielles de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité attirera une grande attention permanente des médias et du public qui vont examiner de façon critique l'état de ce patrimoine.

L'attention portée à l'inscription des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages suscitera aussi évidemment le grand intérêt des médias et de l'opinion publique vis-à-vis de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en tant que tel, à la fois sur le plan national et international. Les journalistes tchèques seront naturellement surtout intéressés par les cas où il sera nécessaire de prendre des mesures de sauvegarde pour les éléments spécifiques inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et sur la Liste tchèque des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire, qui nécessitent une sauvegarde urgente. L'intérêt pour ces deux listes aura ensuite pour effet de mieux faire connaître la diversité culturelle du monde, documentée par les listes internationales. L'inscription des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages aura de très fortes répercussions nationales et locales, d'autant plus qu'elle sera perçue comme étant une confirmation de l'identité culturelle et comme une source de fierté permanente de l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, perçue comme une preuve de reconnaissance internationale. Cette fierté, à son tour, stimulera l'intérêt pour les autres éléments sur la Liste représentative et renforcera la détermination à sauvegarder les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko. L'intérêt de préserver cet élément sera ensuite perçu non seulement comme un intérêt de le préserver pour la communauté locale ou nationale, mais encore comme un intérêt de le préserver en tant qu'élément important pour la communauté internationale tout entière. Hlinecko n'est pas une région où beaucoup de coutumes et d'éléments immatériels de la culture populaire ont été préservés : les défilés de porte-à-porte des Jours gras sont une exception. Si il est inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, cet élément suscitera l'intérêt positif de l'opinion publique – c'est, en fait, ce qui s'est déjà passé lors de la préparation du dossier de candidature – et ne manquera pas d'encourager et d'appuyer les efforts accomplis

pour le préserver et le soutenir. Dès à présent, l'effort réalisé pour l'inscription de cet élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et le fait qu'il figure déjà sur la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque sont perçus de façon très positive par les habitants des villages concernés. Nous savons d'après les réactions positives du public tchèque, y compris des gens qui vivent dans les autres régions du pays, que l'opinion publique en général commence à être consciente de la nécessité de protéger et de prendre soin du patrimoine immatériel de l'humanité. Les gens proposent d'inscrire aussi d'autres éléments semblables sur la Liste tchèque des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire. L'expérience des institutions chargées de la présentation des éléments de la culture populaire révèle que l'intérêt général pour la culture traditionnelle, y compris ses éléments immatériels, a progressé au cours de la dernière décennie. L'existence de la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque et, en particulier, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité a contribué de manière significative à développer cet intérêt. Les défilés de porte-à-porte des Jours gras et les praticiens qui défilent dans les villages de la région de Hlinecko représentent une combinaison unique de fonctions rituelles très anciennes, de règles esthétiques de la communauté rurale et (aujourd'hui) d'une manifestation marquée d'une prise de conscience sociale et culturelle de la communauté locale. Les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko peuvent être considérés comme un chef-d'œuvre de la culture populaire traditionnelle, une manifestation du génie créatif d'un certain nombre de générations de la population locale. L'inscription de l'élément culturel sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité confirmera l'identité culturelle exclusive de la communauté locale et son importance pour la diversité culturelle mondiale.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

La poursuite de la coutume bénéficie du soutien du système de financement municipal de Hlinsko, qui contribue en versant une somme d'argent pour le paiement des frais relatifs au défilé de porte-à-porte. Le Conseil municipal de Hlinsko, en tant que fondateur de la galerie et du musée municipal, a aussi contribué à l'acquisition des premiers masques pour la future exposition permanente, en mettant l'accent sur les masques des Jours gras et les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko. Les efforts pour la collecte du matériel d'exposition ont commencé en 2007. L'autorité régionale de la Région de Pardubice et le Ministère de la culture contribuent au financement du musée Vysočina pour la recherche et la documentation de l'élément dont la candidature est proposée. Toutes les institutions susmentionnées présentent cet élément comme un trait distinctif des coutumes et de la tradition de la région et du pays. Depuis 1994, des groupes des masques de villages individuels ont eu la possibilité, de manière régulière, d'être présentés dans le cadre du musée Vysočina à Veselý Kopec, qui fait partie du musée Vysočina.

Le musée Vysočina est chargé de la documentation de base et de la mise à jour de la documentation de cet élément. Les lycéens de Hlinsko (école associée de l'UNESCO) ont mené une étude indépendante sur les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans deux villages, en essayant de recueillir autant d'informations que possible. L'école élémentaire des arts de

Hlinsko (section beaux-arts) inclut régulièrement les défilés de porte-à-porte et les masques des Jours gras parmi les thèmes des travaux de création de ses élèves. Des expositions de travaux d'enfants ont eu lieu dans un des bâtiments de la réserve patrimoniale de Betlém à Hlinsko en 1999, 2004 et 2006.

Des institutions spécialisées, notamment le musée Vysočina, le musée municipal de Hlinsko, le musée régional de Chrudim et le musée de la Bohême orientale à Pardubice intègrent dans leurs travaux de recherche, l'étude des défilés de porte-à-porte et des masques des Jours gras dans les villages. Le Département ethnographique du musée national à Prague, en coopération avec le musée Vysočina, a inclus les masques des Jours gras de la région de Hlinecko (villages de Studnice et Vortová) dans ses collections et les expose de manière permanente. Les institutions manifestent ainsi leur soutien pratique (et pas seulement leur déclaration d'intention) dans leurs efforts de protéger les défilés de porte-à-porte dans les villages et les masques comme étant une manifestation du patrimoine culturel immatériel.

L'urbanisation des zones rurales s'accélère. Avec le développement de la mondialisation technique et culturelle, il est de plus en plus difficile de conserver les aspects authentiques de la vie rurale, associés à la préservation de la culture populaire traditionnelle ; cela est néanmoins contrebalancé par la prise de conscience croissante des communautés locales de la nécessité d'assurer leur propre identification et de se distinguer de l'ensemble du monde dans des conditions d'aliénation aggravée. Les menaces mentionnées précédemment ne sont pas fortes au point de mettre en péril l'existence même des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages. Les subventions du Ministère de la culture et des autorités publiques à tous les niveaux contribuent, entre autres, au climat favorable pour les défilés et les masques des Jours gras dans les villages.

3.b. Mesures de sauvegarde proposes

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

Les mesures dans les différentes sections sont classées par ordre de priorité.

- I. Mesures au niveau local.
- 1) Les Conseils locaux continuent à contribuer tous les ans au financement de la fanfare et du bal du village qui suit la cérémonie. Ils mettent à disposition un espace pour la préparation des masques avant le défilé des mimes et délivrent d'une manière cérémonieuse une autorisation symbolique pour organiser les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans le village concerné. Cela a été convenu lors de la réunion entre le Ministère de la culture et les maires des villages concernés. Coût : environ CZK 40 000 par an.
- 2) Les clubs civiques, en particulier les sapeurs-pompiers volontaires des villages concernés, aideront à organiser les événements des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans leurs villages respectifs de la région de Hlinecko. Ils assureront le service d'intendance pour veiller à ce que rien n'entrave le cours de la cérémonie.
- 3) Les municipalités coopéreront avec les médias de façon permanente afin que le public soit informé aussi objectivement que possible de l'élément proposé. Si l'intérêt du public dépasse une certaine limite, les communautés n'informeront pas les médias de la date exacte de l'événement et se référeront à sa présentation de substitution dans la Mesure II.A/5.
- 4) Pour informer les visiteurs sur la fonction et le symbolisme de la cérémonie et des masques, les municipalités utiliseront les matériels publicitaires référencés ci-dessous à la Mesure II.A/4.
- 5) La ville de Hlinsko continuera à apporter une aide financière aux défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko sur la base de priorités d'allocation de

fonds définies et actualisées de temps en temps ;

- 6) La municipalité de Hlinsko en tant que fondatrice d'écoles primaires pour les élèves des villages concernés veillera à ce que l'explication de la fonction et du symbolisme des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko figure dans le programme d'enseignement dans une discipline pertinente.
- 7) Le lycée (école secondaire) inclura tous les ans dans son programme d'enseignement (dans une discipline correspondante) un cours expliquant la fonction et le symbolisme des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko.
- 8) La municipalité de Hlinsko apportera un soutien financier et organisationnel pour l'installation d'une exposition permanente sur les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans la région de Hlinecko d'ici 2015. Coût : environ CZK 1 500 000.
- II. Mesures devant être prises par les institutions spécialisées :
- A. L'Institut national du patrimoine avec sa station régionale à Pardubice musée Vysočina :
- A.1) Fournir tous les ans la documentation sur l'évolution des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko. Les résultats de la documentation seront regroupés dans les archives du musée Vysočina et mis à la disposition des professionnels et du grand public.
- A.2) Fournir des consultations spécialisées concernant les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les municipalités et les communautés concernées.
- A.3) Coopérer avec l'Institut national pour la culture populaire pour l'établissement d'un Comité consultatif pour les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko, composé de spécialistes et représentants des villages concernés. Le Comité consultatif se réunira à intervalle régulier au moins une fois tous les 3 ans. Le Comité sera établi au plus tard en 2012.
- A.4) Publier d'ici 2010 un prospectus d'information expliquant l'élément proposé et les symboles représentés par les masques. Coût : environ CZK 15 000.
- A.5) Permettre aux groupes de villages de représenter les défilés de porte-à-porte des Jours gras au musée Vysočina afin de détourner l'intérêt des touristes pour l'élément en dehors de sa date et de son environnement authentique (le musée Vysočina est le deuxième musée de plein air le plus amplement visité en République tchèque. On croit que sa popularité auprès du public aidera à recentrer l'intérêt pour les défilés de porte-à-porte des Jours gras sur ce site). Coût : environ CZK 50 000.
- A.6) Préparer en concertation avec le musée municipal de Hlinsko, une exposition permanente concernant les défilés de porte-à-porte et les masques des Jours gras dans les villages— d'ici 2015.
- A.7) Organiser une fois tous les cinq ans un séminaire sur les coutumes des Jours gras pour le public professionnel et pour les gens intéressés venant des localités où l'élément donné a une tradition. Coût : environ CZK 60 000.

Date limite: Mesures A. 1, 2, 5 continues; les autres d'ici l'année indiquée.

- B. Mesures devant être prises par l'Institut national pour la culture populaire à Strážnice (« l'Institut ») :
- B.1) Coopérer avec le musée Vysočina pour effectuer la mise à jour périodique obligatoire des documents concernant l'élément (une fois tous les 7 ans), consigner le statut dans la Liste nationale, évaluer tous les résultats et proposer des mesures de sauvegarde, si ces mesures se révèlent nécessaires suite à une comparaison périodique de l'état de l'élément (cela est prescrit par les règles qui prévalent pour la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque (la « Liste nationale »).
- B.2) Coopérer avec le musée Vysočina à la publication d'ici 2012 d'une méthodologie (en tchèque et en anglais) sur les défilés de porte-à-porte et les masques des Jours gras dans les villages dans la région de Hlinecko. La publication comportera un DVD.
- III. Mesures devant être prises par l'Autorité régionale de la région de Pardubice :

Donner à chaque village la possibilité de solliciter une aide financière pour des projets

concernant les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko dans le cadre du programme de subvention visant à soutenir les événements culturels locaux de la région de Pardubice. Une fois par an.

- IV. Mesures devant être prises par le Ministère tchèque de la culture :
- 1) Prévoir l'allocation de subventions selon un processus d'offre de subventions pour soutenir la culture populaire traditionnelle pour des projets concernant les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko. Une fois par an.
- 2) Sur le montant total prévu chaque année dans le processus d'offre de subventions pour soutenir la culture populaire traditionnelle, affecter un montant spécifique au financement des projets concernant les éléments inscrits sur la Liste nationale. Délai de 5 ans.
- 3) Procurer des fonds à l'Institut pour mener à bien la mise à jour périodique de la documentation sur les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko et préparer des mesures de sauvegarde, si nécessaire. Voir aussi Mesure II.B.1.
- 4) Préparer les réunions du Conseil national pour la culture populaire traditionnelle comme une forme de supervision de cet élément par un public d'experts ; solliciter les recommandations pertinentes du Conseil pour sauvegarder cet élément.
- 5) Procurer des fonds en 2011/12 à l'Institut national pour la Culture populaire à Strážnice afin d'éditer la publication méthodologique et le DVD voir Mesure II.B.2; le coût s'élèvera environ à CZK 11 0000.

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

Les communautés locales considèrent les défilés de porte-à-porte des Jours gras comme une partie de leur vie collective et de leur identité. Suite aux discussions ayant eu lieu lors des réunions des Conseils locaux qui ont précédé l'octroi de leur consentement à la candidature sur la Liste nationale et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, les habitants des villages concernés souhaitent continuer à prendre soin, dans le cadre familial, des masques préservés (ou de confectionner les masques, si des matériaux moins durables, comme la paille, sont employés); les garçons et les hommes souhaitent jouer un rôle actif en tant que mimes et les femmes souhaitent continuer à préparer les cadeaux pour les mimes. La population contribue non seulement à l'événement en donnant de son temps mais aussi son argent, guidée par l'effort de sauvegarde de sa coutume traditionnelle. L'importance qu'attachent les habitants aux défilés de porte-à-porte des Jours gras est aussi documentée par une coutume récente (qui s'est pratiqué ces quinze dernières années): à la mort d'une personne qui a participé activement à la cérémonie des défilés de porte-à-porte, son masque est déposé avec elle dans son cercueil. De même, les pères négocient avec le maire pour autoriser un fils non marié à utiliser le masque « turc ».

Les associations locales de citoyens continueront à préparer le bal du village à la fin de la cérémonie et à assurer l'ordre public dans le village pendant les défilés de porte-à-porte des Jours gras. En tant qu'électeurs d'une circonscription locale, les citoyens indiquent qu'ils souhaitent la contribution des Conseils locaux (en termes de financement, de présentation et d'organisation) à l'organisation de la cérémonie – voir Mesure I.1 au paragraphe 3b).

3.d. ENGAGEMENT DES ÉTATS PARTIES

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

La Convention a force de loi en République tchèque. Le Ministère de la culture est légalement responsable de la mise en œuvre des points de la Convention et impose des tâches aux autres institutions (y compris, en particulier, à l'Institut national pour la culture populaire à Strážnice). Il coopère aussi avec les institutions régionales spécialisées - dans ce cas particulier avec la Station régionale de Pardubice de l'Institut national du patrimoine et avec la division de la Station, le musée Vysočina à Hlinsko. L'inscription des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko sur la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque est associée à certains avantages dans la procédure d'appel d'offres pour les subventions du Ministère de la culture (voir sous-chapitre 4.b.) ainsi qu'au contrôle cyclique et à l'évaluation de ses résultats par le Conseil national pour la culture populaire traditionnelle. Pour ce qui est du maintien et de la continuité des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko, le Ministère de la culture continuera à assumer sa fonction de fondateur de l'Institut national du patrimoine, y compris sa Station régionale de Pardubice et le musée Vysočina, qui sont chargés de documenter en permanence et de suivre l'évolution du bien en question. En même temps, le musée Vysočina est un centre de consultation pour l'élément proposé et pour les autres domaines de la culture populaire traditionnelle dans la Région de Pardubice. Le Ministère de la culture continuera aussi à assumer sa fonction de fondateur de l'Institut national pour la culture populaire à Strážnice, dont les fonctions sont décrites ci-dessus.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4: « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

L'intention de proposer les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko pour inscription sur la Liste représentative du PCI a été discutée lors d'une réunion des maires des villages de la région de Hlinecko le 25 septembre 2005 et de nouveau lors de la réunion des maires des villages concernés, qui s'est tenue le 28 janvier 2009.

Les implications et les obligations liées à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été expliquées aux participants aux réunions par les représentants du Ministère tchèque de la culture et les représentants des institutions spécialisées. Les maires ont

été invités à exprimer leur consentement, au nom des citoyens, avec la soumission d'une demande d'inscription. (Ce consentement est cité en référence au point 5b. ci-dessous).

Les habitants des villages de Hamry, Studnice et Vortová et de la ville de Hlinsko ont activement participé à la préparation de la documentation de candidature : par exemple, ils ont fourni les renseignements nécessaires, mis à disposition les témoignages iconographiques extraits de leurs archives personnelles pour la candidature, et ont pris part à la présentation des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko.

Ils ont convenu de la préparation d'une importante documentation vidéo à laquelle ils ont activement participé sans demander d'honoraires – cette documentation vidéo a été préparée pour l'inscription sur la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque, et pour les besoins liés à la candidature et à la Convention, et pour la présentation de l'élément proposé par le biais de la télévision publique.

Les représentants des villages de Hamry, Studnice et Vortová et de la ville de Hlinsko soutiennent activement la candidature. Ils mettent aussi des crédits à disposition à partir des (modestes) budgets locaux afin de produire leurs propres enregistrements vidéo des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko.

Les Conseils locaux de Hamry, Studnice et Vortová ont préparé leurs propres documents DVD à leurs frais. Sur ces DVD, ils tentent de présenter la tradition des Jours gras dans chaque village.

Tout comme les autres citoyens, les représentants des autorités locales ont aussi activement contribué à la préparation du dossier de candidature et des éléments de preuves en rassemblant la documentation iconographique provenant d'archives familiales. De plus, ils ont expliqué aux citoyens les effets et les implications de la candidature et ont exprimé (au nom des citoyens) le soutien de l'opinion publique à la candidature des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko aux deux réunions des maires, citées en référence dans l'introduction de ce chapitre. Ils ont aussi réitéré leur adhésion et leur intérêt lors des réunions avec les auteurs de ce dossier de candidature qui leur sont reconnaissants pour leur aide.

Le lycée de Hlinsko (école associée de l'UNESCO) a exprimé son intérêt à poursuivre les travaux de recherche de ses élèves sur les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko dans le cadre de leurs activités spécialisées.

L'intention de soumettre la candidature a été discutée et approuvée à deux reprises par le Conseil national pour la culture populaire traditionnelle, une première fois en 2005, puis de nouveau en juin 2008.

Le Conseil municipal de la ville de Hlinsko, le Conseil régional de la Région de Pardubice et le Ministère de la culture ont soutenu la candidature des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko pour inscription sur la Liste représentative du PCI en affectant des crédits à la recherche et la préparation de cette demande. Le Ministère de la culture a également participé aux réunions des maires, mentionnées au début du chapitre 5, et a décidé de préparer et de déposer ce dossier de candidature.

Les deux institutions spécialisées, le musée Vysočina et l'Institut national pour la culture populaire, ont préparé la documentation de la candidature, en ayant consulté d'autres institutions locales spécialisées et, en particulier, les communautés locales et les autorités locales des villages concernés et la ville de Hlinsko.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Un consentement libre, préalable et éclairé à la candidature soumise a été donné par le Conseil local des villages de Hamry, Studnice et Vortová et par le Conseil municipal de la ville de Hlinsko.

Le directeur du lycée K.V. Rais (école secondaire) à Hlinsko a donné son consentement libre, préalable et éclairé aux travaux de recherche réguliers des élèves axés sur le thème des défilés de porte-à-porte et des masques des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko dans le cadre des activités spécialisées des lycéens.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Les mécanismes de protection du patrimoine culturel immatériel relèvent des dispositions juridiques tchèques (voir introduction au chapitre 4). L'approche de la pratique des défilés des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko n'est régie par aucune pratique coutumière ou instrument juridique. Tout le monde peut y assister en tant que spectateur. Par contre, personne d'autre que les habitants des villages concernés ne peut être acteur principal (excepté les musiciens) : c'est une question de coutume. Cependant, tout enregistrement audiovisuel réalisé au cours des défilés des Jours gras dans la région de Hlinecko est soumis à la législation tchèque, notamment ceux concernant les droits d'auteur et les droits des artistes interprètes, dans la mesure où un masque ou les manifestations des acteurs de l'événement possèdent les caractéristiques d'une représentation artistique ou d'une œuvre signée.

L'inscription des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko sur la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque dépend du consentement des communautés concernées. Les renseignements personnels concernant les détenteurs de l'élément proposé sont protégés en vertu d'une disposition juridique spéciale.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5: « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l')État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis a jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Le 16 juin 2009, les défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko a été inscrit, en tant qu'élément culturel immatériel, sur la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque (la « Liste nationale ») sous le No. 2/2009 sur accord consenti par le Ministre de la culture le 16 juin 2009, réf. No. MK-S 1441/2009-ORNK, conformément à l'Instruction méthodologique pour le maintien de la Liste des biens immatériels de la culture traditionnelle et populaire de la République tchèque – réf. No. 3161/2009 de 18 mars 2009 (« Instruction méthodologique »).

Selon l'Instruction méthodologique (article 7), aucun élément ne peut être inscrit sur la Liste nationale, à moins qu'il ne soit « proposé pour inscription sur la base d'une participation de la communauté ou d'autres groupes, des personnes concernées ou autres détenteurs de l'élément donné et avec leur libre consentement ». Cette condition a été remplie : la documentation requise pour l'inscription des défilés de porte-à-porte des Jours gras dans les villages de la région de Hlinecko sur la Liste nationale contient le consentement des représentants des communautés locales, aux dates suivantes : Hamry 20 mai 2009, Studnice et Vortová 19 mai 2009, Hlinsko 18 mai 2009.

L'Institut national pour la culture populaire à Strážnice est chargé de tenir à jour la Liste nationale. Toutefois, les décisions relatives aux inscriptions sont prises par le Ministre de la culture sur avis du Conseil national pour la culture populaire traditionnelle où siègent les représentants des autorités locales et publiques, des institutions spécialisées, des médias, etc. Le Conseil devrait aussi examiner, entre autres, si la condition précitée (contenue dans l'Instruction méthodologique) est remplie.

DOCUMENTATION

a. Documentation obligatoire et facultative

Documentation obligatoire fournie.

b. Cession de droits avec une liste des éléments

Cession de droits obligatoire fournie.

c. Liste de références documentaires

Adámek, K., V., Lid na Hlinecku (People in the Hlinecko Area), Praha 1900.

Baran, L.; Staňková, J., Masky, démoni, šaškové (Masks, Demons, Clowns), Pardubice 1998.

Československá vlastivěda, díl III. (Czechoslovak History and Geography, Volume III), Praha

1968, pp. 241-243.

Hrníčko, V., Slaměná masopustní maska (The Shrovetide Straw Mask). In Umění a řemesla (Arts and Crafts), 23, 1979, 4, pp. 42–46.

Hrníčko, V., Atributy, proměny a funkce některých tradičních masek ve výročních obyčejích (Attributes, Changes and Functions of Some Traditional Masks in Annual Customs). In Hrníčko, V., Poznámky k perspektivám masopustních a jiných obyčejů na Hlinecku (Remarks on the Prospects of Shrovetide and Other Customs in the Hlinecko Area). In Národopisné informácie (Ethnographic Information) 1985, 1, pp. 134–139.

Jeřábek, R., Masopustní maska "pohřebenáře" v mezinárodním kontextu (the Shrovetide Mask of the "Straw Man" in International Context). In Národopisné aktuality 5 (Ethnographic Topics 5), Strážnice, 1968, 2, pp. 89–100.

Langhammerová, J., Lidové zvyky (People's Customs), Praha 2004.

Lidová kultura. Národopisná encyklopedie Čech, Moravy a Slezska (Folk Culture. Ethnographic Encyclopaedia of Bohemia, Moravia and Silesia), Praha 2007.

Nosková, J.; Vojancová, I., Die Faschingsumzüge der Region Hlinsko im Wettkampf um Welterbestatus. In Erb.gut? Kulturelles Erbe in Wissenschaft und Gesellschaft. Referate der 25 Österreichischen Volkskundentagung 2007 in Innsbruck, pp. 449 - 460.

Svoboda, V., Maškary na Hlinecku (Masks in the Hlinecko Area). In Český lid (Czech People), 29, Praha 1929, pp. 165–167.

Václavík, A., Příspěvky k studiu výročních obyčejů (Contributions to the Study of Annual Customs). In Národopisný věstník československý 31 (Czechoslovak Ethnographic Bulletin 31), Praha, 1949–1950, pp. 14–26.

Vojancová, I., Masopustní obchůzky a masky na Hlinecku (Shrovetide Door-to-door Processions in the Hlinecko Area). In Národopisné aktuality 16 (Ethnographic Topics 16), Strážnice, 2006, pp. 38–42.

Zíbrt, Č., Veselé chvíle v životě lidu českého (Merry Moments in the Life of Czech People), Praha 2006.

COORDONNÉES

a. Personne à contacter pour la correspondance

Ministry of Culture of the Czech Republic UNESCO Dept. – Mr Michal Beneš, CSc. Maltézské náměstí 1 118 11 Praha 1

TIO II FIANA I

Telephone: +420 257 085 111, Fax: +420 224 311 444

E-mail: info@mkcr.cz, www.mkcr.cz

b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)

Museum Vysočina Příčná 350 539 01 Hlinsko Czech Republic

Telephone: +420 469326411. Fax: +420 469326415

E-mail: slsvysocina@pardubice.npu.cz

www.vesely-kopec.eu

Municipal Authority of Hlinsko Poděbradovo náměstí 1

539 01 Hlinsko

Telephone: + 420 469 315 312

Fax: +420 469 319 255

info@hlinsko.cz www.hlinsko.cz

Local Authority of Hamry

Hamry 89 539 01 Hlinsko

Telephone:+ 420 469 319 110

ou.hamry@tiscali.cz www.hamry.cz

Local Authority of Studnice

Studnice 108 539 01 Hlinsko

Telephone:+420 469 311 179

ou-studnice@raz-dva.cz

www.studnice.cz

Local Authority of Vortová

Vortová 95 539 01 Hlinsko

Telephone: +420 469 311 949

ou-vortova@raz-dva.cz

www.vortova.cz

c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Local Council of Hamry

Hamry 89

539 01 Hlinsko

Telephone: +420 469 319 110

ou.hamry@tiscali.cz

www.hamry.cz

Local Council of Studnice

Studnice 108 539 01 Hlinsko

Telephone: +420 469 311 179

ou-studnice@raz-dva.cz

www.studnice.cz

Local Council of Vortová

Vortová 95 539 01 Hlinsko

Telephone: +420 469 311 949

ou-vortova@raz-dva.cz

www.vortova.cz

Municipal Council of Hlinsko

Poděbradovo náměstí 1

539 01 Hlinsko

Telephone.: + 420 469 315 312

Fax: + 420 469 319 255

info@hlinsko.cz www.hlinsko.cz

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom: Václav Riedelbauch

Titre: Minister of Culture of the Czech Republic

Date: 17 août 2009

Signature : <signé>